



No de résolution  
ou d'annotation

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

*PROVINCE DE QUÉBEC*

*Scott*

*Beauce-Nord*

*Le 19 juin 2025*

*Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024-2025 du COBARIC qui s'est tenue le 19 juin 2025 en présentiel à la caserne du service incendie de la ville de Saint-Joseph ainsi qu'en visioconférence.*

*Les membres suivants étaient présents :*

Mme Alice Demers, étudiante au cégep Beauce-Appalaches  
Mme Danièle Provencher, MRC du Granit  
Mme Jenny Lehoux, Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches  
Mme Josée Breton, directrice générale au CRECA  
Mme Julyanne Kelly, étudiante au cégep Beauce-Appalaches  
M. Daniel Samson, Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches  
M. Dany Garant, propriétaire d'une Pourvoirie à droits non exclusifs  
M. Denis Dion, MRC de Lotbinière  
M. Éric Cliche, Association des propriétaires de boisés de Beauce (APBB)  
M. Éric Durand, Innergex  
M. Jean Morissette, citoyen  
M. Jocelyn Vallières Association des riverains du lac Raquette  
M. Gérald Grenier, MRC des Appalaches  
M. Gilles Paquet, Société Beauceronne de Gestion Faunique inc. (ZEC Jaro)  
M. Harold Guay, Club de golf Sainte-Marie  
M. Luc Proulx, citoyen  
M. Pierre Dumas, Association pour la protection de l'environnement du lac Trois-Milles (APEL3M)  
M. Robert Mercier Association pour la protection du lac Mégantic et de son bassin versant  
M. Serge Côté, Ville de Lévis  
M. Serge Lapointe, Fédération de l'UPA de l'Estrie  
M. Vincent Guillemette, Professeur au cégep Beauce-Appalaches  
M. Régis Beaulieu, citoyen

*Sont également présents :*

Mme Marylène Guay, associée chez Lachance Parent CPA Inc.  
Mme Véronique Brochu, COBARIC  
Mme Émilie Sirois, COBARIC  
Mme Francine Paradis, COBARIC  
Mme Marie-Ève Thérout, COBARIC  
Mme Marine Gaumer, COBARIC  
Mme Catherine Robin, COBARIC  
Mme Sofianne Bouchard-Verret, COBARIC  
M. Raphaël Leblond, COBARIC

### **1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

L'assemblée est ouverte à 18 h 00.



No de résolution  
ou d'annotation

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

### ***Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée***

#### **Résolution AGA/19062025/001**

*Il est proposé par Éric Cliche  
appuyé par Daniel Samson  
et résolu à l'unanimité*

*DE NOMMER monsieur Luc Proulx en titre de président d'assemblée  
ainsi que madame Véronique Brochu à titre de secrétaire  
d'assemblée.*

#### **2. Conformité de l'avis de convocation**

Le président vérifie la conformité de l'avis de convocation transmise le 14 mai 2025. La convocation est conforme, le délai dans les règlements généraux étant de 10 jours.

#### **Résolution AGA/19062025/002**

*Il est proposé par madame Danièle Provencher  
appuyé par monsieur Gérald Grenier  
et résolu à l'unanimité*

*DE CERTIFIER CONFORME la convocation.*

#### **3. Vérification du quorum**

Les membres présents constituant le quorum, celui-ci est atteint avec 22 participants.

#### **4. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

#### **Résolution AGA/19062025/003**

*Il est proposé par monsieur Denis Dion  
appuyé par madame Jenny Lehoux  
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER l'ordre du jour.*

Le varia demeure ouvert tout au long de la rencontre

#### **5. Autorisation des non-membres à participer à la réunion sans droit de vote**

#### **Résolution AGA/19062025/004**

*Il est proposé par monsieur Gérald Grenier  
appuyé par monsieur Serge Lapointe  
et résolu à l'unanimité*

*D'AUTORISER les non-membres à participer à l'assemblée sans droit de vote.*



No de résolution  
ou d'annotation

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

### **6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 20 juin 2024**

*Monsieur Gilles Paquet quitte à 18h06.*

Le procès-verbal de l'AGA du 20 juin 2024 est déposé et passé en revue devant tous.

#### **Résolution AGA/19062025/005**

*Il est proposé par monsieur Denis Dion  
appuyé par madame Jenny Lehoux  
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER le procès-verbal de l'AGA du 20 juin 2024.*

### **7. Présentation et adoption des états financiers 2024-2025**

Madame Marylène Guay, comptable professionnelle agréée, présente les états financiers 2024-2025 du COBARIC.

*Madame Josée Breton arrive à 18h10.*

Un administrateur prend le temps de mentionner que les écarts entre le revenu projeté et le revenu réel sont dus à la perte de contrats qui avaient été planifiés aux états financiers. Malgré tout, le changement de tarifs sur les mandats apportera plus de revenus pour 2025-2026 et ceux-ci permettront de diminuer cette perte financière de 2024-2025. De plus, la réduction des heures de travail de 35 heures à 32 heures de janvier à mars a permis aux états financiers de remonter quelque peu.

Madame Brochu explique pourquoi le COBARIC a perdu certains contrats. De plus, un administrateur mentionne que la subvention statutaire que le MELCCFP octroie aux OBV pour leur fonctionnement n'a pas augmenté depuis les 8 dernières années malgré l'augmentation du coût de la vie et des salaires, ce qui rend la tâche difficile pour les OBV de fonctionner correctement. En plus de ne pas avoir augmenté le montant de la subvention, le ministère de l'Environnement exige maintenant 13 livrables obligatoires comparativement à 8 par le passé.

*Monsieur Éric Cliche arrive à 18h18.*

Monsieur Proulx mentionne également que l'insuffisance de la subvention du MELCCFP est généralisée dans tous les OBV du Québec. Le cas échéant, le COBARIC se doit de déposer plus de projets pour combler le manque à gagner. Par contre, dû aux coupures budgétaires dans les programmes gouvernementaux, plusieurs projets ont été refusés ou retardés ce qui a causé un manque d'argent au sein du COBARIC. Monsieur Proulx mentionne également que le COBARIC sera plus vigilant à l'avenir quant aux revenus projetés des projets en attente d'acceptation.

Un membre de l'équipe du COBARIC demande s'il existe une stratégie pour augmenter le montant de la subvention statutaire du MELCCFP. Monsieur Proulx répond que le ROBVQ a reçu le mandat d'élaborer une stratégie pour faire pression sur le ministère responsable de la subvention. Par contre, les échanges entre le ROBVQ et le ministre de l'Environnement ont été interrompus par le refus du Conseil du trésor de réviser le montant de la subvention. De ce fait, le COBARIC se penchera sur une approche médiatisée pour faire pression sur la gouvernance actuelle.



No de résolution  
ou d'annotation

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Un autre administrateur met l'emphase sur le fait que la subvention statutaire devrait servir de base solide pour le développement des OBV mais que le montant octroyer, ce qu'il est permis de faire avec cette subvention et les demandes de livrables empêchent les OBV de mener à bien leur fonction et leur développement.

*Monsieur Pierre Dumas arrive à 18h30.*

Une question est posée à savoir qu'est-ce qui a changé dans les choses permises ou non de mener à bien avec l'argent de la subvention statutaire. Il est répondu que le volet mise en œuvre et demandes de subvention ne peut plus être financé par la subvention statutaire. C'est-à-dire que les OBV doivent financer le temps de dépôt de projet. Quand ces projets sont refusés, l'OBV est encore plus dans le négatif financièrement.

### **Résolution AGA/19062025/006**

*Il est proposé par monsieur Harold Guay  
appuyé par madame Danièle Provencher  
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER les états financiers 2024-2025.*

Départ de Madame Marylène Guay de Lachance Parent CPA Inc.

### **8. Présentation des prévisions financières 2025-2026**

Mme Brochu présente les prévisions financières pour 2025-2026.

### **9. Présentation du rapport annuel 2024-2025**

Mme Brochu présente le rapport annuel de manière globale. Chaque employé est invité à présenter certains projets sur lesquels ils ont travaillé. Une mention spéciale est faite à madame Marie-Ève Thérout qui a obtenu une bourse pour le développement d'un projet innovant.

Quelques questions sont posées sur les stations échantillonnées lors des projets de qualité d'eau. Il est également mentionné que le COBARIC est invité à contacter le cégep Beauce-Appalaches s'il a besoin de main-d'œuvre pour effectuer certains échantillonnages.

### **Résolution AGA/19062025/007**

*Il est proposé par monsieur Denis Dion  
appuyé par monsieur Serge Lapointe  
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER le rapport annuel 2024-2025.*



No de résolution  
ou d'annotation

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

### **Présentation des plans d'action 2024-2025 et 2025-2026**

Les plans d'action sont présentés par madame Brochu.

#### **Résolution AGA/19062025/008**

*Il est proposé par madame Jenny Lehoux  
appuyé par madame Danièle Provencher  
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER le bilan du plan d'action 2024-2025.*

#### **Résolution AGA/19062025/009**

*Il est proposé par monsieur Daniel Samson  
appuyé par monsieur Robert Mercier  
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER le plan d'action 2025-2026.*

### **10. Élection des administrateurs**

*10.1 Nomination d'un président, d'un secrétaire et de scrutateurs  
d'élection*

#### **Résolution AGA/19062025/010**

*Il est proposé par monsieur Luc Proulx  
appuyé par monsieur Denis Dion  
et résolu à l'unanimité*

*DE NOMMER madame Véronique Brochu en tant que présidente  
d'élection et madame Sofianne Bouchard-Verret en tant que  
secrétaire et scrutatrice d'élections.*

#### **10.2 Élections**

Les administrateurs sont élus pour un mandat de 2 ans. Les postes en élection cette année et les personnes élues sont :

#### **Secteur communautaire :**

Deux (2) postes dans le groupe «Cooptés » :

M. Jocelyn Vallières, citoyen  
M. Jean Morissette, citoyen

Deux (2) postes dans le groupe « Sociocommunautaire » :

M. Jean Cliche, Domaine nature – Parc Taschereau  
M. Pierre Dumas, Association pour la protection de l'environnement  
du lac Trois-Milles (APEL3M)

Un (1) poste dans le groupe « Environnement » :

Mme Chantale Bouchard ne se représente pas pour le CRECA. Pas d'autre proposition.



No de résolution  
ou d'annotation

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

### **Secteur économique :**

Deux (2) postes dans le groupe « Industriel et commercial » :

M. Harold Guay, Club de golf Sainte-Marie  
M. Dany Garant, propriétaire Pourvoirie à droits non exclusifs

Un (1) poste dans le groupe « Développement régional » :

M. Gilles Paquet, Société Beauceronne de Gestion Faunique inc.  
(ZEC Jaro)

Monsieur Proulx mentionne qu'il est important d'avoir un représentant du CRECA sur le conseil d'administration. Madame Brochu fera son possible pour recruter une nouvelle personne.

### **Résolution AGA/19062025/011**

*Il est proposé par monsieur Gérald Grenier  
appuyé par monsieur Serge Lapointe  
et résolu à l'unanimité*

*DE FERMER les élections.*

### **11. Varia**

Un administrateur mentionne que Transports Canada a publié une vidéo sur le lavage des embarcations. Il serait pertinent de la partager aux acteurs de l'eau concernés.

Monsieur Proulx prend le temps de remercier monsieur Denis Dion pour qui la présente AGA est la dernière après 25 ans d'implication au sein du COBARIC. Tous le remercient.

### **12. Levée de l'assemblée**

### **Résolution AGA/19062025/012**

*Il est proposé par monsieur Denis Dion  
et résolu à l'unanimité*

*DE LEVER l'assemblée.*

L'assemblée prend fin à 19h30.

\_\_\_\_\_  
M. Luc Proulx  
Président

\_\_\_\_\_  
Mme Véronique Brochu  
Secrétaire